

Affaire N° 43.

Objet :
Création ou extension de cimetières
examens géologiques de différents terrains

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de résoudre le problème grave de la saturation des cimetières de la commune il est nécessaire d'envisager pour l'avenir de nouvelles extensions ou créations.

Pour ce faire, je vous propose de demander à Monsieur le Préfet de faire examiner par le géologue départemental les terrains suivants ; la commune s'engageant à payer les frais de vacation :

1°) Le terrain situé à "Maperine", commune de Sainte-Marie, du côté mer de la piste de Gillot. Ce terrain, d'environ 12 hectare pourrait recevoir l'implantation du projet de cimetière intercommunal pour Sainte-Marie et Saint-Denis.

2°) Le terrain ex girault (section cadastrale CX 27) situé à la Bretagne.

3°) Le terrain ex Techer (section cadastrale CR 57) situé à Montgaillard.

4°) Le terrain Ferrère (section cadastrale CW 190) situé à côté du cimetière de la Bretagne.

Je vous demande votre avis sur cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

UC - S/Le Préfet et par délégation
le Directeur des Finances et des
Collectivités Locales.
Aiguës : Martin Claude Plarcon
P/Carie Coufarue
A Paris le 28 Août 1981
Le Chef de Bureau délégué
Jacques Lacroix